

PRATIQUES ET PERCEPTIONS

VIS-À-VIS DES VACCINS CHEZ LES INFIRMIERS

EN RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

UNE ENQUÊTE EN

2017-2018



Prévention, dépistage, recherche, e-santé, accès aux soins pour tous, formation des soignants... la Région Sud fait de la santé l'une de ses priorités. Au plus près des besoins quotidiens des habitants du territoire, elle soutient de nombreux projets menés par les acteurs de la santé, afin d'accroître la qualité des soins, lutter contre les inégalités et promouvoir la santé. Avec 76 millions d'euros engagés chaque année pour près de 16 000 élèves /étudiants en formation, la Région Sud est aussi un acteur essentiel pour les établissements de formation sanitaire

et particulièrement les instituts de soins infirmiers.

Parmi les initiatives phares, la Région Sud met aussi l'accent sur la lutte contre le cancer avec un Plan Cancer Régional ambitieux dont l'un des axes forts est la promotion de la vaccination des jeunes filles contre les HPV.

Nous vivons une époque de remise en question permanente, où même les vaccinations les plus élémentaires, celles qui ont permis d'éteindre des maladies, sont contestées avec des arguments toujours plus saugrenus ! Il est donc indispensable de donner aux soignants les moyens de combattre ce déficit de confiance.

Je salue donc le travail accompli sur cette enquête par l'Agence régionale de la santé, l'Observatoire régional de la santé et le Conseil inter-régional Ordre des infirmiers. Une étude originale et inédite qui va permettre de faire émerger des actions de sensibilisation et de promotion de la vaccination qui pourront s'intégrer aux formations dispensées par les instituts de soins infirmiers. Pour que les professionnels de la santé de demain puissent pleinement remplir leur rôle dans la bataille pour une couverture vaccinale maximale de nos populations.

Renaud MUSELIER

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

ÉDITORIAL DE L'ARS

La vaccination est un geste essentiel de prévention primaire contre les maladies infectieuses, permettant d'en éradiquer certaines. C'est probablement l'action de santé publique la plus efficace. Elle comporte une double justification, individuelle, par la protection conférée au sujet vacciné, et collective, par la réduction de la circulation de l'agent pathogène, et donc la diminution du risque de contamination pour les personnes non vaccinées ou non vaccinables.

Pourtant, les dernières décennies ont été marquées par une perte de confiance dans la vaccination de la part de la population et de professionnels de santé suite à des controverses touchant différents vaccins : hépatite B en 1998, grippe A(H1N1) en 2009 et Papillomavirus depuis 2013.

Cette hésitation vaccinale se traduit par le retard dans l'acceptation ou le refus de certains vaccins, malgré la disponibilité de services de vaccination. Elle participe au fait que les couvertures vaccinales restent sous-optimales voire basses pour certains vaccins de sorte que des épidémies se produisent à nouveau, comme celle de rougeole depuis 2018.

Face à cette hésitation, et suite à une concertation citoyenne conduite en 2016, l'élargissement de l'obligation vaccinale à 11 vaccins pour les enfants de moins de 2 ans est promulguée par la Loi du 1er janvier 2018.

Il paraît absolument indispensable d'élaborer une véritable stratégie interventionnelle, basée sur la pédagogie, pour accompagner la loi, lui donner du sens en retissant la confiance.

Le rôle des professionnels de santé, infirmiers et médecins, est essentiel. L'engagement des acteurs institutionnels, des experts, des citoyens l'est également. L'Agence régionale de santé s'engage dans cette dynamique.

Dans ce contexte, le Conseil Inter-Régional de l'Ordre des Infirmiers (CIROI) Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse a souhaité que soit réalisée une enquête auprès des infirmiers de la région afin de recueillir des informations sur leurs pratiques et perceptions vis-à-vis de la vaccination.

Avec plus de 1500 participants, cette enquête est la première en France sur un échantillon représentatif et aussi large d'infirmiers libéraux ou salariés. La majorité des infirmiers est favorable à la vaccination ; mais une partie de cette profession est aussi traversée par des incertitudes quant aux risques de certains vaccins. Il importe de se mobiliser collectivement pour y répondre.

La France traverse depuis plusieurs années une crise de confiance dans la vaccination. Celle-ci a contribué à une hésitation vaccinale qui se caractérise par un refus, un retard ou une acceptation avec des doutes sur certains vaccins.

Ce déficit de confiance résulte des incertitudes que ressent une partie de la population, mais aussi des professionnels de santé, au sujet des bénéfices et des risques de certains vaccins, notamment ceux ayant fait l'objet de controverses. Il contribue, depuis plusieurs années, à ce que les couvertures vaccinales restent sous-optimales voire basses pour certains vaccins de sorte que certaines maladies, parfois mortelles, réapparaissent (plusieurs cas de rougeole en France, dont un mortel en Mars 2019).

Les infirmiers ont souvent une relation régulière et de proximité avec leurs patients et sont fréquemment amenés à entretenir des échanges avec eux sur des sujets tels que les vaccins.

Les infirmiers libéraux sont les professionnels de santé de premier recours les plus nombreux (environ 12 000 infirmiers libéraux dans la région Sud anciennement PACA). La vaccination fait partie de leur activité quotidienne. En effet, ils sont habilités, sur prescription médicale, à pratiquer les injections destinées aux vaccinations (Art R4311-7 Décret n° 2004-802 du 29 juillet 2004 relatif aux parties IV et V du code de la santé publique). Depuis septembre 2018, les infirmiers peuvent vacciner contre la grippe saisonnière sans prescription médicale les personnes ciblées par ce vaccin.

Dans ce contexte, il apparaît fondamental de documenter leurs opinions sur la vaccination, leurs pratiques personnelles vis-à-vis de leurs patients à la fois pour promouvoir des interventions auprès des infirmiers eux-mêmes, mais aussi pour examiner la mesure dans laquelle leur rôle en matière de vaccination pourrait évoluer.

C'est ainsi que le Conseil Inter Régional Provence Alpes Côte d'Azur Corse de l'Ordre des Infirmiers (C.I.R.O.I. Provence-Alpes-Côte d'Azur Corse), soutenu par l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, en partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a souhaité que soit réalisée une enquête scientifique auprès des infirmiers de la région afin de recueillir des informations sur leurs pratiques et perceptions vis-à-vis de la vaccination. Cette enquête a permis de faire un état des lieux de la situation actuelle, avant l'entrée en vigueur de l'extension envisagée par la ministre de la santé, du rôle des infirmiers notamment par la prescription des vaccins. L'Observatoire Régional de la Santé, expert reconnu dans l'étude et l'analyse de la problématique vaccinale a été mis-sionné pour en assurer le soutien méthodologique, et scientifique ainsi que pour la réalisation.

Ce travail de recherche s'est déroulé de septembre 2017 à Mars 2018. Il n'aurait pu être réalisé sans l'implication pro active de huit Instituts de Formation en Soins Infirmiers à l'échelle de notre région en associant leurs équipes pédagogiques et leurs étudiants à la préparation et à la réalisation de cette étude. La collaboration a été très étroite et enrichissante, en cohérence avec l'Unité d'Enseignement relative à la Santé Publique du référentiel de la formation en soins infirmiers.

Avec plus de 1.500 professionnels de santé interrogés, quel que soit leur mode d'exercice, cette enquête, inédite et pilote, a permis d'établir un constat utile et indispensable à toute évolution de notre rôle et implication dans la vaccination.

Marie-Ange FERRY

Présidente du CIROI PACA Corse

INTRODUCTION |

La Région Sud s'engage dans la prévention et l'amélioration de la politique vaccinale en collaborant à une enquête sur cette thématique portée par l'Agence régionale de la santé, l'Observatoire régional de la santé et le Conseil inter-régional Ordre des infirmiers. Pour cela, la Région Sud, compétente en matière de formation sanitaire et sociale, a mobilisé 200 étudiants de 8 instituts de formation en soins infirmiers.

Ce document restitue les résultats de cette enquête qui a déjà fait l'objet d'une publication. Il a pour but de valoriser le travail de ces futurs professionnels infirmiers et d'encourager les initiatives construites avec les étudiants et les démarches de recherche.

La Région Sud soutient les actions conjointes de sensibilisation et de promotion de la vaccination qui naîtront des échanges lors de ce colloque et qui pourront s'intégrer aux formations dispensées par les instituts en soins infirmiers.

Crise de confiance dans la vaccination dans la plupart des pays mais plus marquée en France, du fait de la multiplication des controverses

La vaccination est un moyen très efficace d'éviter la survenue de certaines maladies infectieuses. Depuis son introduction, elle a ainsi permis de prévenir un nombre considérable de décès et de maladies dans le monde. Elle est cependant en butte à certaines formes de critiques et à une crise de confiance plus ou moins marquée, selon le vaccin, dans nos sociétés contemporaines. Une des principales raisons est qu'elle est victime de son succès. **L'attention se focalise moins sur les bénéfices des vaccins que sur leurs effets secondaires réels ou allégués.**

Dans ce contexte, une notion ancienne, l'hésitation vaccinale (HV), a été remise au goût du jour depuis le début des années 2010. Cette hésitation résulte des incertitudes que ressent une partie de la population au sujet des bénéfices et des risques de certains vaccins, souvent ceux ayant fait l'objet de controverses. Cette hésitation vaccinale contribue, depuis plusieurs années, à ce que les couvertures vaccinales pour certains vaccins (notamment seconde dose de rougeole, méningite C,...) restent sous-optimales voire basses (infections à papilloma virus humain et grippe saisonnière...) de sorte qu'une protection collective, un objectif majeur de la vaccination, ne peut être assurée et que des épidémies se produisent à nouveau (comme pour la rougeole : une nouvelle épidémie a lieu actuellement, après celle apparue entre 2008 et 2012).

[1] En plus des vaccins contre diphtérie, tétanos et polio, les vaccins contre hépatite B, haemophilus influenza B, coqueluche, pneumocoque, méningite C, rougeole, rubéole et oreillons sont devenues obligatoires chez les nourrissons depuis janvier 2018, en France.

UNE EXTENSION DU RÔLE DES INFIRMIERS DANS LA VACCINATION, EN PERSPECTIVE |

Le rôle des infirmiers en France dans le domaine de la vaccination est potentiellement important. Interlocuteurs très fréquents des patients, ils sont susceptibles non seulement de discuter avec eux des bénéfices et risques des vaccins mais aussi de leur recommander de se vacciner ou pas. Le Ministère de la santé envisage une extension de ce rôle pour leur permettre notamment de prescrire les vaccins, à l'instar d'autres pays tels que le Québec.

■ CONTEXTE INSTITUTIONNEL DE L'ÉTUDE RÉALISÉE EN PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Fort de cette perspective d'évolution du rôle des infirmiers, le Conseil Inter-Régional de l'Ordre des Infirmiers (CIROI) Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse a souhaité que soit réalisée une enquête auprès des infirmiers de la région afin de recueillir des informations sur leurs pratiques et perceptions vis-à-vis de la vaccination, pour dresser un état de la situation avant l'entrée en vigueur de cette extension, faire en sorte qu'elle soit préparée et, le cas échéant, accompagnée. Ce projet a été soutenu et financé par l'Agence régionale de santé Provence-Alpes- Côte d'Azur, en partenariat avec la Région SUD Provence- Alpes-Côte d'Azur et huit de ses Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI).

La conception et la réalisation de l'enquête ont été confiées à l'ORS. La collaboration avec les huit IFSI a été l'occasion de proposer à leurs équipes pédagogiques et leurs étudiants de s'inscrire dans un projet pédagogique associant une réflexion sur les problématiques liées à l'hésitation vaccinale, une initiation à la réalisation d'une enquête de santé publique et la participation au terrain d'enquête. Celle-ci a été réalisée conformément aux règles édictées par la CNIL et a reçu un avis favorable du comité d'éthique de l'université d'Aix-Marseille.

■ OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE

Cette étude a donc visé à mieux connaître :

- les perceptions, attitudes et pratiques des infirmiers salariés et libéraux vis-à-vis de la vaccination et plus particulièrement du vaccin contre la grippe saisonnière.
- les comportements de vaccination des infirmiers concernant les vaccins obligatoires ou recommandés chez les professionnels de santé, notamment celui contre la grippe saisonnière,
- leurs opinions relatives au transfert de la vaccination aux infirmiers.

DES COUVERTURES VACCINALES DÉCLARÉES EN PROGRESSION POUR LES VACCINS RECOMMANDÉS, A POURSUIVRE POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE SANTÉ PUBLIQUE |

Les vaccins obligatoires pour les infirmiers sont le rappel DTP, le BCG et l'hépatite B. Il leur est recommandé de se vacciner contre la grippe saisonnière, la coqueluche, la rougeole et la varicelle. Pour les vaccins obligatoires, la couverture vaccinale déclarée pour les infirmiers de la région varie entre 90 % contre l'hépatite B (au moins une dose, mais seulement 60 % pour la vaccination complète) et 96 % (BCG) ; pour les vaccins recommandés, elle varie entre 39 % (varicelle) et 61 % (rougeole). Pour les vaccins contre la coqueluche et la varicelle, la couverture est en nette progression par rapport à il y a dix ans. La couverture déclarée des infirmiers contre la grippe saisonnière s'établit à 28 % et reste stable entre les deux saisons documentées (hivers 2015-16 et 2016-17). Pour tous ces vaccins, sauf celui contre la grippe saisonnière, les couvertures sont un peu plus élevées chez les infirmiers salariés que chez les libéraux, probablement en raison d'un accès plus facile aux vaccins via la médecine du travail au sein des établissements de santé. Le constat est inverse pour la vaccination contre la grippe saisonnière. Ce résultat est probablement lié au fait que les infirmiers libéraux, travailleurs indépendants, cherchent à préserver leur capacité de travail durant les périodes d'épidémies grippales. De plus, ces derniers reçoivent des coupons de prise en charge du vaccin à 100 % par l'Assurance Maladie au début de chaque saison vaccinale.

Pour la plupart de ces vaccins, à l'exception du BCG, ces résultats sont en deçà des objectifs de santé publique (75 % de couverture pour la grippe saisonnière et 95 % pour les autres vaccins). De plus, pour les vaccins contre l'hépatite B et le rappel DTP (de moins de dix ans), les taux sont moindres que ceux documentés dans une enquête réalisée il y a environ dix ans (Guthmann et al., 2009). **Pour la grippe, de multiples études en France et ailleurs ont montré les faibles taux de vaccination chez les personnels de santé hospitaliers (Bish, 2011). De nombreuses actions de sensibilisation sont tentées dans divers établissements (notamment publics), pour atteindre une couverture vaccinale optimale.**

■ HUIT INFIRMIERS SUR DIX FAVORABLES À LA VACCINATION EN GÉNÉRAL

Cinq infirmiers sur dix déclarent être plutôt favorables à la vaccination en général et trois sur dix très favorables. Les infirmiers libéraux se déclarent plus souvent très favorables à la vaccination en général que les salariés (35 % versus 28 %). Ces résultats sont proches de ceux observés dans la population générale en 2016 en France, avec 85 % des individus favorables à la vaccination en général (49 % plutôt favorables, 26 % très favorables, Baromètre santé 2016; Gautier, 2017). L'opinion des médecins généralistes de ville est plus tranchée avec 80 % d'entre eux se déclarant très favorables à la vaccination dans une enquête réalisée en 2014 dans le panel de médecins généralistes de ville (Collange, 2015).

DES INFIRMIERS QUI S'INTERROGENT SUR CERTAINS VACCINS |

21% des infirmiers en Provence-Alpes-Côte d'Azur ont déjà refusé un vaccin pour eux-mêmes car ils le jugeaient dangereux ou inutile ; 8 % en ont déjà retardé l'administration et 24 % se sont déjà vaccinés tout en ayant des doutes sur les bénéfices et les risques. Au total, quatre infirmiers sur dix sont traversés par des incertitudes, de façon plus fréquente chez les salariés (47 % versus 35 % chez les libéraux). Ce constat chez les infirmiers de Provence-Alpes-Côte d'Azur est proche de celui en population générale dans le Baromètre santé 2016 (Rey, 2018). Les incertitudes des infirmiers concernent principalement les vaccins contre la grippe saisonnière et A/H1N1 (57 %), l'hépatite B (27 %) et les papillomavirus humain (9 %), vaccins ayant fait l'objet de controverses ces dernières décennies. En effet, près de 6 infirmiers sur 10 considèrent plutôt ou tout à fait probable un lien entre le vaccin contre l'hépatite B et la survenue d'une sclérose en plaques, sans différence entre salariés et libéraux. Cette proportion est plus élevée que ce qui a été observé chez les médecins généralistes (12 % partageaient la même opinion en 2014 ; Verger, 2015), mais elle se rapproche des constats faits en population générale avec 58 % des personnes de 15 à 75 ans considérant que ce vaccin peut entraîner des effets secondaires graves (ORS PACA 2018). Ainsi, malgré les résultats de multiples études épidémiologiques ne confirmant pas de surrisque de sclérose en plaque chez les personnes vaccinées contre l'hépatite B et bien que la vaccination contre l'hépatite B soit obligatoire depuis 1991 pour les professionnels de santé, ce vaccin suscite encore une méfiance importante chez les infirmiers, comme en population générale.

Les incertitudes des infirmiers se portent aussi sur la présence d'aluminium dans les vaccins, sur le vaccin PVH, sur le lien allégué entre le vaccin contre la rougeole et l'autisme, lien dont il a été très clairement prouvé qu'il n'existe pas. Ces incertitudes reflètent probablement, non seulement un manque de formation des infirmiers dans le domaine de la vaccination mais aussi vraisemblablement un manque de confiance dans les autorités de santé et, dans une moindre mesure, dans la science.

■ DES ATTITUDES SOUVENT POSITIVES PAR RAPPORT À LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE

Le principal motif déclaré de vaccination antigrippale des infirmiers est la protection des patients, la protection personnelle étant le motif le moins cité parmi les motifs proposés.

À l'inverse, l'absence de sentiment de vulnérabilité contre la grippe, la crainte des effets secondaires et la préférence pour l'homéopathie constituent les motifs les plus fréquents de non-vaccination déclarés par les infirmiers.

Deux tiers des libéraux considèrent que la vaccination antigrippale fait partie de leur rôle professionnel (contre un tiers de leurs confrères salariés).

Sept infirmiers sur dix considèrent que les bénéfices du vaccin contre la grippe sont plus importants que ses risques (85 % chez les infirmiers libéraux et 60 % chez les salariés), ce qui est un résultat positif. Mais il existe aussi certaines idées fausses sur le vaccin antigrippal, comme dans la population générale : par exemple, près d'un infirmier sur deux considère que le vaccin contre la grippe peut causer la grippe. Il est vrai qu'un vaccin peut entraîner un peu de fièvre et une réaction inflammatoire au point d'injection : mais ces effets sont bénins et sans commune mesure avec les symptômes d'une vraie grippe et surtout, sans les risques de complication de la grippe, notamment pulmonaires, lesquelles peuvent conduire au décès.

La quasi-totalité des infirmiers déclare que les professionnels de santé peuvent transmettre la grippe à leurs patients, un résultat qui montre qu'ils sont conscients de la dimension de santé publique des gripes nosocomiales. Mais seule une courte majorité (54 %) estime qu'elle encoure un risque plus important de contracter la grippe que la population générale du fait de son activité professionnelle. Ce résultat témoigne d'une banalisation du risque de grippe encouru par les infirmiers dans l'exercice de leur métier ; la banalisation des risques de grippe est un processus psychologique qui est souvent observé en population générale et notamment parmi les groupes de patients ciblés par la vaccination contre la grippe (Verger, 2018) ; elle constitue un obstacle à l'adoption de comportements de prévention.

■ LES LIBÉRAUX SOUVENT IMPLIQUÉS DANS DES DISCUSSIONS SUR LES VACCINS AVEC LEURS PATIENTS

Près de 6 infirmiers libéraux sur 10 discutent des bénéfices et des risques des vaccins avec leurs patients. 7 sur 10 conseillent à leurs patients de se vacciner et 7 sur 10 sont à l'aise pour donner des explications sur les vaccins à leurs patients. (Ces chiffres sont plus faibles chez les salariés).

Ce constat peut s'expliquer par le fait que la vaccination de la population générale se déroule principalement en secteur libéral et qu'ainsi, les demandes des patients aux infirmiers libéraux pour leur administrer un vaccin sont plus fréquentes qu'en milieu hospitalier.

■ QUATRE INFIRMIERS LIBÉRAUX SUR DIX D'ACCORD AVEC LE TRANSFERT DE LA VACCINATION DES MÉDECINS À LEUR PROFESSION

Les infirmiers salariés sont un peu plus en retrait vis-à-vis de cette proposition que leurs confrères libéraux (31 % et 38 % sont d'accord). Ces chiffres sont d'autant plus encourageants que les motifs de désaccord exprimés témoignent de la préoccupation des infirmiers d'aborder ces nouvelles responsabilités dans des conditions assurant la sécurité des patients. En effet, une connaissance insuffisante du dossier médical du patient est le premier motif avancé. Ce motif reflétant probablement le souhait des infirmiers d'être mieux informés par les médecins sur leur patient. Ces résultats sont importants dans un contexte où le ministère de la santé examine la possibilité d'un tel transfert (Comité interministériel pour la santé, 2018). Dans le panel de médecins généralistes de ville en région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur, il y a dix ans, 55 % étaient favorables, à la délégation de la vaccination aux infirmiers mais uniquement 24 % étaient d'accord pour que ce soit aussi le cas pour la prescription des vaccins.

CONCLUSION |

Ces résultats sont les premiers à être recueillis en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et en France sur un échantillon représentatif aussi large d'infirmiers. Ils suggèrent que les perceptions des infirmiers quant aux vaccins sont proches de celles de la population générale, marquées par des incertitudes quant aux risques de certains vaccins. Ce constat résulte en partie des controverses vaccinales qui se sont multipliées ces deux dernières décennies en France mais aussi d'une formation des infirmiers très faible dans le domaine de la vaccination. Il importe donc de répondre à ces incertitudes par une formation initiale et continue efficace mais aussi des interventions personnalisées auprès des infirmiers. En effet, les attitudes positives vis-vis de la vaccination et du vaccin contre la grippe qui ont aussi été constatées dans cette étude et la quasi absence de rejet de la vaccination dans cette profession indiquent qu'une amélioration importante est possible par des interventions bien conçues et correctement évaluées.

→ ÉCHANTILLON DE POPULATION ET QUESTIONNAIRE

L'étude porte sur un échantillon de 1539 infirmiers basés en région en 2017, 400 libéraux et 1139 salariés, ayant leur activité professionnelle dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au moment de l'enquête. Certains établissements de santé n'ont pas été inclus dans l'enquête (EHPAD, hôpital psychiatrique) et, dans les établissements qui ont participé, les services d'urgence et réanimation n'ont pas été inclus (pour des raisons de faisabilité).

Le questionnaire a été construit à partir d'un questionnaire validé utilisé lors d'une enquête précédente auprès de médecins généralistes (Verger, 2016). Celui-ci aborde :

- les caractéristiques démographiques et professionnelles des participants, incluant la formation sur la vaccination ;
- les comportements de vaccination personnelle, y compris grippe saisonnière en 2015-16 et 2016-17 ;
- les opinions sur la vaccination en général et certains vaccins en particulier ;
- la mesure de l'hésitation vaccinale telle que définie par l'OMS ;
- les motifs de vaccination et non-vaccination contre la grippe saisonnière et perceptions vis-à-vis de cette maladie et de ce vaccin ;
- La perception des risques des vaccins et la confiance dans les sources d'information sur la vaccination ;
- Les opinions sur les obligations vaccinales ;
- L'expérience vis-à-vis des maladies à prévention vaccinale au cours de 5 dernières années
- Les relations avec le patient au sujet de la vaccination ;
- Le rôle professionnel perçu quant à la vaccination.

